République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 01

BUDGET GENERAL
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le budget supplémentaire est un document qui permet de :

- reprendre les résultats de l'année précédente :
 - pour Marguerittes, la partie principale de l'excédent a été prélevée lors du vote du budget primitif 2009,
- corriger les crédits du budget primitif de l'année en cours,
- inscrire des opérations nouvelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **RECETTES167.257 €**
 - reprise du solde du résultat de 2008
 - recettes352 €
 - intégration du budget "LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS"
 - montant équilibré à la somme de9.905 €
 - diverses modifications de crédits
 - chapitre 13 – remboursement de salaires47.000 €
 - chapitre 74 – dotation de solidarité rurale60.000 €
 - chapitre 74 – dotation nationale de compensation50.000 €

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

- **DEPENSES.....167.257 €**
 - intégration du budget "LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS"
 - montant équilibré à la somme de9.905 €
 - diverses modifications de crédits
 - chapitre 011 – eau / électricité165.000 €
 - chapitre 012 – charges de personnel21.000 €
 - chapitre 66 – charges financières - 30.000 €
 - chapitre 022 – dépenses imprévues1.352 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – diverses corrections de crédits (recettes et dépenses) ; il s'agit de procéder à des virements internes en dépenses d'investissement : le total général est égal à zéro, ces modifications s'équilibrent.

- **chapitre 20 – frais d'études**
 - programme espaces verts.....20.000 €
- **chapitre 21 – travaux sur bâtiments**
 - programme général - 10.200 €
 - programme bâtiments..... - 94.422 €
 - programme voirie7.000 €
- **chapitre 23 – travaux sur réseaux et voirie**
 - programme bâtiments.....104.622 €
 - programme espaces verts..... - 30.000 €
 - programme voirie3.000 €

OPERATIONS D'ORDRE – de plus, il est nécessaire d'inscrire le solde des opérations d'ordre relatives à la médiathèque dans le cadre des régularisations liées aux avances faites conventionnellement à la SEGARD

- dépenses d'investissement.....c/231330.000 €
- recettes d'investissement.....c/23830.000 €

Après délibération et par 24 voix "pour" et 4 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER, MARZOLF et HYART), le Conseil Municipal approuve ce budget général supplémentaire de la ville pour l'année 2009.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 02

BUDGET ANNEXE Z.A.C. DU T.E.C. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme pour le budget général, le budget supplémentaire annexe de la Z.A.C. du T.E.C. est un document qui permet de :

- reprendre les résultats de l'année précédente,
- corriger les crédits du budget primitif de l'année en cours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **RECETTES**
 - reprise du solde du résultat de 2008 54.253,00 €
 - total des opérations de stock 2.673.588,42 €
- **DEPENSES**
 - c/6015 – terrains à aménager 54.253,00 €
 - total des opérations de stock 2.673.588,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **RECETTES**
 - reprise du résultat de 2008 70.951,00 €
 - total des opérations de stock 4.730.403,86 €
- **DEPENSES**
 - c/16 – dette en euros 70.951,00 €
 - total des opérations de stock 4.650.333,39 €
- **SOLDE DES OPERATIONS DE STOCK (c/16)**..... 80.070,47 €

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

Après délibération et par 24 voix "pour" et 4 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER, MARZOLF et HYART), le Conseil Municipal approuve ce budget annexe supplémentaire de la Z.A.C. du T.E.C. pour l'année 2009.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 03

PERSONNEL COMMUNAL CREATION / MODIFICATION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité propose **la création des 8 postes suivants** :

- 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2ème classe, à temps complet,
- 1 poste agent social de 2ème classe, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet,
- 1 poste agent d'adjoint d'animation de 1ère classe, à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste de contractuel à temps complet (conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984) correspondant à :
 - une mission d'urbaniste destinée à accompagner les élus dans la gestion des dossiers d'urbanisme tels que l'élaboration du plan local d'urbanisme, la création d'une Z.A.C., ...
 - cadre d'emploi des ingénieurs,
 - rémunération : entre le 1er et le 4ème échelon en fonction de l'expérience et le profil du candidat, avec régime indemnitaire.

et la modification des 2 postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à transformer en poste à temps complet,

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à transformer en poste à temps non complet pour 30 heures hebdomadaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des 8 postes et la modification des 2 postes ci-dessus présentés.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 04

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) a pour but d'aider les agents dans tous les événements de leur existence : loisirs, vacances, mariages, naissances, scolarité, habitation, véhicules, secours à la personne.

L'adhésion au C.N.A.S. a fait l'objet de discussions au sein du Comité Technique Paritaire (C.T.P.), les 10 décembre 2007 et 23 février 2009 ; les membres ont décidé de transmettre un courrier-questionnaire aux agents actifs afin de connaître la position de chacun.

Résultats de la consultation :

- Pour l'adhésion..... 95
- Contre l'adhésion 6
- Sans opinion 2
- N'ont pas répondu 55

Lors de la dernière réunion du C.T.P., en date du 9 novembre 2009, à l'unanimité, les membres se sont déclarés favorables pour l'adhésion de la commune au C.N.A.S. à compter du 1er janvier 2010.

155 agents actifs sont concernés par cet avantage pour une cotisation patronale de 28.000 € environ.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale, à compter du 1er janvier 2010 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante d'adhésion au C.N.A.S. ;**
- **de verser au C.N.A.S. une cotisation égale au nombre d'agents actifs de l'année par la cotisation moyenne de l'année N-1 ;**
- **de désigner M. BRUYERE en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée générale départementale annuelle du C.N.A.S.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 05

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il convient de compléter la liste des bénéficiaires des subventions votées dans le cadre du budget primitif 2009 de la manière suivante :

- **Association de parents d'élèves des écoles de Marguerittes 152 €**
 - dossier conforme déposé en mairie
 - montant de la subvention demandée : 152 €
 - subvention proposée : 152 €

- **Coopérative de l'école maternelle Peyrouse 1.200 €**
 - dossier conforme déposé en mairie
 - concerne la dotation scolaire propre à chaque école
 - partie de la dotation demandée : 1.200 €
 - répartition acceptée : 1.200 €

- **E.S.C.A.L. – Point Ressource Emploi 8.023 €**
 - le Conseil Municipal a approuvé sa participation à cette action de création de 7 zones d'accueil avec point d'accueil unique à la disposition de l'ensemble des communes de la zone.
 - le montant de la cotisation est de 8.023 €.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le vote des 3 subventions correspondantes, sur l'exercice budgétaire 2009 :

- **Association des parents d'élèves des écoles de Marguerittes 152 €**
- **Coopérative de l'école maternelle Peyrouse 1.200 €**
- **E.S.C.A.L. – Point Ressource Emploi 8.023 €**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 06

MARCHE DU SAMEDI MODIFICATION DE L'HORAIRE DE FIN DE MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le marché hebdomadaire du samedi a fait l'objet du règlement municipal du 2 mai 1990 et de l'arrêté municipal du 4 septembre 2008 ; ce document prévoit notamment que ce marché aura lieu, sauf exception, tous les samedis de 5 H à 14 H, étant inclus l'arrivée des vendeurs et le nettoyage après le marché.

Or, la fermeture à 14 H pose un problème par rapport au nettoyage avec la balayeuse communale ; en effet, l'engin ne peut être totalement efficace s'il reste des vendeurs.

Il convient de remédier à ce dysfonctionnement en fixant la fin du marché à 13 H pour les vendeurs ; cela permettra aux agents communaux d'assurer le nettoyage dans les meilleures conditions, à partir de 13 H.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement du 2 mai 1990 relatif à la fixation de l'heure de fermeture du marché qui est fixée, pour les vendeurs, à 13 H au lieu de 14 H, permettant ainsi le nettoyage de l'emplacement du marché en toute efficacité et toute sécurité à partir de 13 H (l'arrêté municipal du 4 septembre 2008 sera également modifié).

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 07

CENTRE FRANCOISE DOLTO
TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) a informé la mairie par courrier du 3 novembre dernier, d'une modification à apporter dans le cadre de la tarification de l'accueil de loisirs organisé par le centre Françoise Dolto. Cette administration impose une modulation pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune.

Actuellement, les tarifs appliqués sont les suivants, incluant tous les enfants domiciliés à Marguerittes ou à l'extérieur :

tarifs Marguerittois et extérieurs	Tarif Marguerittois haut (QF supérieur à 686 €)	Tarif Marguerittois moyen (QF compris entre 534 et 686 €)	Tarif Marguerittois bas (QF inférieur à 534 €)	Tarif Extérieurs unique
journée	9,30 €	8,50 €	7,75 €	13,50 €
½ journée	5,45 €	4,65 €	3,90 €	9,00 €
repas	3,10 €	3,10 €	3,10 €	3,10 €

Pour information, le centre de loisirs est habilité à recevoir 12 enfants ; 15 sont inscrits dont 2 "Extérieurs".

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

En réponse à la C.A.F., la modulation suivante est proposée, uniquement pour le tarif applicable aux enfants domiciliés à l'extérieur de Marguerittes :

tarifs "Extérieurs"	Tarif "Extérieurs" unique **SUPPRIME**	Tarif haut (QF supérieur à 686 €)	Tarif moyen (QF compris entre 534 et 686 €)	Tarif bas (QF inférieur à 534 €
journée	13,50 €	13,50 €	12,70 €	11,95 €
½ journée	9,00 €	9,00 €	8,20 €	7,45 €
repas	3,10€	3,10 €	3,10 €	3,10 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette modulation des tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et confirme les tarifs pour les enfants domiciliés à Marguerittes.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 09

C.U.C.S.
AVENANT N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal de Marguerittes, réuni le 18 avril 2007, considérant que le contrat de ville était arrivé à échéance le 31 décembre 2006, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre fixant les grandes orientations du "nouveau" contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Nîmes Métropole.

Ce document, en résumé, définit les orientations partenariales et la stratégie arrêtée en commun pour la politique de développement social urbain de l'agglomération nîmoise des trois prochaines années (2007 – 2009), précisant le mode de pilotage et la maîtrise d'œuvre retenus pour le contrat.

Ce contrat sera-t-il fini au 31 décembre 2009 sans qu'un autre dispositif ne le remplace ?

La réponse s'est traduite par la position gouvernementale rappelée par circulaire de Monsieur le Préfet du Gard qui a informé la commune de la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale conclus en 2007 pour une année supplémentaire. La programmation des actions se fera pour l'année 2010 sur la base des contrats actuels et les moyens financiers seront équivalents à ceux délégués en 2009.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

Il est précisé que l'année 2010 serait mise à profit pour préparer les nouvelles contractualisations appelées à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention cadre du contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération de Nîmes Métropole ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce projet d'avenant ainsi que tout acte ou document à intervenir dans ce domaine ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible de participer à la mise en œuvre du C.U.C.S. d'agglomération durant l'année supplémentaire d'application du dispositif.**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 10

F.D.E.
CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 2 décembre 2009, le Président du Conseil Général du Gard informe la commune de la décision de la Commission Permanente d'allouer une aide financière pour le financement de plusieurs programmes entre 2009 et 2011.

Afin de mettre en œuvre ses engagements, le Département demande à la commune de bien vouloir signer un contrat territorial départemental dont les principales caractéristiques sont :

- Préalable : le Département a mis en place deux outils financiers :

 Les fonds thématiques
 - correspondant à des secteurs d'intervention d'intérêt départemental et pour lesquels le Département souhaite continuer à définir les priorités d'utilisation des fonds (routes, collèges, ...)

 Les fonds génériques
 - dont la dotation de solidarité et le fonds départemental d'équipement
 - susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement non couverts par les fonds thématiques

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

- durée du contrat : 01/01/2009 au 31/12/2011
- contenu : un programme d'actions établi pour les 3 années
- participation financière du Département :

 - **Fonds départemental d'équipement.....80.000 €**
 - par rapport à 1.111.599 € H.T. de travaux (total des 4 projets ci-dessous)
 - pont d'accès – aire d'accueil des gens du voyage.....20.000 €
 - création d'un restaurant scolaire secteur de Marcieu30.000 €
 - aménagement complémentaire avenue Clément Ader (Z.A.C..).....10.000 €
 - aménagement de piste sur la zone de Praden.....20.000 €

 - **Aides thématiques.....43.894 €**
 - pour les projets en cours (à la date d'approbation du contrat par la Commission Permanente)

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de ce contrat territorial départemental 2009 / 2011 et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 11

MEDIATHEQUE
DEMANDE
DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune peut prétendre à une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux bibliothèques et aux médiathèques portant sur certaines actions culturelles, relatives notamment à l'aide sur la promotion du livre, sur la lecture publique et la littérature orale. C'est dans ce cadre que la municipalité a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour permettre le lancement de l'action suivante appelée "**Poem-Express**".

Il s'agit d'un projet national et international de sensibilisation à la poésie et aux arts plastiques, pour les enfants de 6 à 14 ans, se traduisant par la réalisation de poèmes-affiches par les enfants, en groupes ou non. Cela peut prêter lieu à d'autres travaux tels que la lecture de poésie, la découverte d'auteurs ou de peintres.

A Marguerittes, participeront des enfants :

- scolarisés en enseignement primaire et secondaire,
- regroupés au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement,
- inscrits à l'aide aux devoirs.

Au mois de mars 2010, à l'occasion du Printemps des Poètes, les affiches originales seront exposées à la médiathèque ; des photocopies couleurs seront visibles dans toutes les vitrines des magasins et dans tous les lieux

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

accueillant du public, dans le village. Les enfants du Conseil Municipal des Enfants s'occuperont de la distribution.

Le budget prévu est estimé à 8.129 € inclus les salaires des agents participant de la ville et de l'E.S.C.AL. ainsi que diverses dépenses (communication, fournitures de bureau, administratives, ...).

Le montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Régional est de 2.439 €.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la mise en place de cette action de sensibilisation à la poésie et aux arts plastiques et,**
- **de solliciter une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon afin de permettre l'équilibre financier du budget correspondant.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 12

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Général du Gard, après notification par Monsieur le Préfet de la part des recettes provenant du produit des amendes de police, doit procéder à la répartition, à son tour, auprès des communes de moins de 10.000 habitants conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est pourquoi le Département demande, par courrier reçu le 2 octobre, que la commune soumette avant le 15 janvier 2010 un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

La municipalité propose d'établir un dossier pour la continuité des travaux engagés dans le cadre de la création des pistes cyclables :

- **avenue Mézeirac**
 - de l'avenue de Paris au rond-point de l'avenue Daudet,
 - adaptation de la chaussée pour la création d'une piste cyclable,
 - travaux estimés à la somme de 550.000 €.

- **traversée du C.D. 135**
 - qui partira de l'abribus de l'avenue Daudet,
 - qui aboutira à proximité de l'entrée du Domaine de Praden.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

Ces deux tronçons de pistes cyclables sont reliés entre eux par un réseau cyclable existant ; l'ensemble permettra la traversée Est / Ouest de la commune, par exemple pour rejoindre le parc de Praden (Ouest de Marguerittes) depuis l'Est de la commune. Le montant de ce programme est en cours d'évaluation.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver ce programme de développement du mode doux de transport consistant à créer deux tronçons de pistes cyclables qui complèteront le réseau existant et permettront la traversée Est / Ouest de la commune ;**
- **de solliciter une subvention au taux maximum au titre du produit des amendes de police et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 13

A.S.F.
VENTE DE TERRAIN POUR CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les Autoroutes du Sud de la France ont décidé de remettre à niveau les ouvrages hydrauliques situés sur l'autoroute A9, entre les diffuseurs de Nîmes Est et de Remoulins. Marguerittes est concernée par 5 ouvrages principaux.

L'un d'eux, le n° 463.2, concerne la création d'un bassin sur 2 parties de parcelles communales. Il s'agit de :

- **parcelle BN n° 1** (ancienne route de Nîmes) – l'achat de 2.911 m² sur 11.135 m² de terrain permettra aux A.S.F. de réaliser la nouvelle partie de voirie qui sera déviée. Les travaux seront aménagés pour qu'il n'y ait aucune gêne pour les usagers de cette voie. Les travaux débuteront par la nouvelle voie et finiront par la construction d'un bassin de rétention, en bord d'autoroute.
- **parcelle BN n° 11** (propriété communale) – l'achat de 9 m² sur 272 m² complète l'opération sus-désignée.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la vente des parties des parcelles communales suivantes au profit de l'Etat représenté par la société Autoroutes du Sud de la France :

- **section BN n° 1 : 2.911 m² sur les 11.135 m²,**
- **section BN n° 11 : 9 m² sur les 272 m²,**

au prix total de 2.640 euros (dont l'indemnité de réemploi de 116 euros) estimé par le service des Domaines.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 14

Z.A.C. DU T.E.C.
ANNULATION DE LA DELIBERATION
N° 2008 / 11 / 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération n° 2008 / 11 / 18 du 20 novembre 2008, le Conseil Municipal se déclarait d'accord sur la vente de 399 m² provenant d'une partie de la parcelle cadastrée BT n° 126 pour un montant de 71,76 euros le m².

Depuis cette date, l'intéressée n'a pas confirmé cette acquisition et a fait part de sa difficulté d'obtenir un financement auprès des établissements bancaires. Il lui est impossible de nous transmettre une attestation d'acceptation de financement.

Considérant la nécessité de débloquer la situation de ce terrain, la municipalité propose d'annuler sa délibération n° 2008 / 11 / 18.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'annuler sa délibération n° 2008 / 11 / 18 du 30 novembre 2008, permettant ainsi à la commune de pouvoir disposer librement de ce terrain de 399 m².

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 15

S.CO.T. SUD GARD MODIFICATION DES STATUTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Président du syndicat mixte du S.CO.T. Sud Gard (Schéma de COhérence Territoriale) informe la commune de la délibération syndicale modifiant l'article 12 des statuts. Il s'agit, pour le syndicat, de simplifier la procédure d'adhésion de communes nouvelles en supprimant l'obligation de consentement des communes et structures de coopération intercommunale membres. Le simple accord du conseil syndical du S.CO.T. suffirait donc.

Par contre, pour l'entrée d'un nouvel E.P.C.I., l'obligation du consentement des communes et E.P.C.I. membres est maintenue.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification de l'article 12 qui sera réécrit de la manière suivante :

ARTICLE 12 – "des communes, autres que celles primitivement indiquées, peuvent être admises à faire partie du syndicat avec le simple consentement du conseil syndical.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

Toutefois, si un nouvel établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) était admis à faire partie du syndicat avec le consentement du conseil syndical, la délibération du conseil syndical devra être notifiée aux communes et E.P.C.I. membres qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur l'admission. A défaut de délibération du conseil municipal ou communautaire dans le délai prescrit, l'accord sera réputé favorable.

L'extension du périmètre est décidée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département sous réserve de l'absence d'opposition de plus d'un tiers des conseils municipaux des communes membres".

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

4

nombre de membres absents non représentés :

1

date de la convocation :

9 décembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 12 / 16

ADMISSION EN NON VALEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. PORTAL).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La réglementation stipule que l'admission en non valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable en fonction de la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, ...) ou de l'attitude de l'ordonnateur (créance inférieure au seuil d'émission des titres de recettes ou aux seuils de poursuites).

L'admission en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Elle est une simple mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public. Le juge des comptes, à qui il appartient d'apurer définitivement les comptes, conserve le droit de contraindre le comptable en recettes quand il estime que des possibilités sérieuses de recouvrement subsistent ou peut mettre en débet le comptable s'il estime que l'irrécouvrabilité de la créance a pour origine un défaut de diligences.

La décision d'amission en non valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le receveur municipal a transmis en mairie un état proposant d'admettre en non valeur 5 recettes non encaissées :

- P..... Laurent	(fourrière)	43,00 €
- R..... Emilia succession	(débroussaillage)	15,12 €
- La Poste	(différence de loyer)	4,38 €
- L..... Nabil	(fourrière)	43,00 €
- R..... Fabrice	(divers)	5,75 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre ces titres en non valeur pour le montant total de 111,25 €.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35468